

# SPORTIVE SENIORS

Réunion du Lundi 22 Janvier 2018

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD, LOUBEYRE, JOYON

Excusé : M. AURIAC

### PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

#### NATIONAL 3 :

**\* Samedi 27 janvier 2018 :**

n° 22840.1 – à 18 h. 00 : FC2A CANTAL Auvergne / F.C. VAULX en VELIN (match remis du 09/12/2017)

n° 22844.1 – à 15 h. 00 : F.C. CHAMALIERES / F.C. LIMONEST (remis du 16/12/2017)

n° 22849.1 – à 18 h. 00 : MONTLUCON Football / CLERMONT Foot 2 (remis du 16/12/2017)

**\* Dimanche 28 janvier 2018 :**

n° 22848.1 – à 14 h. 30 : YTRAC FOOT / F.C. BOURGOIN JALLIEU (remis du 17/12/2017)

**\* Samedi 10 février 2018 :**

n° 22857.1 – à 18 h. 00 : C.S. VOLVIC / MONTLUCON Football (remis du 13/01/2018)

n° 22777.2 - à 18 h. 00 : CHAMBERY / CLERMONT Foot (2) (remis du 20/01/2018)

**\* Dimanche 04 mars 2018 :**

n° 22779.2 – à 15 h. 00 : YTRAC FOOT / MONTLUCON Football (remis du 21/01/2018)

POUR CONNAITRE LA LISTE DES MATCHS A CE JOUR REPROGRAMMES EN R1, R2 ET R3,  
SE REPORTER AU SITE INTERNET DE LA LAuRAFoot

#### ATTENTION

Les matches des 2 dernières journées de championnat se jouent tous le même jour à la même heure

### INFORMATIONS

#### HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31) des RG de la LAuRAFoot

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

Attention : En période hivernale (jusqu'au 31 janvier inclus), l'horaire réglementaire du début des rencontres est fixé à :

14h30 pour le match principal

12h30 pour un lever de rideau

A partir du 1<sup>er</sup> février, l'heure officielle du début des rencontres est fixée le dimanche à 15 h00 pour les seniors libres avec possibilité d'un lever de rideau à 13h00, excepté pour le R1 où elle est fixée le samedi à 18h00.

#### TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

### QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA FMI ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même, un mail d'information de ce report au service Compétitions ([competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel ; les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

### REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28) des RG de la LAuRAFoot

Précisions :

« ..... Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

### FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

### TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

### ARBITRES, DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

### COURRIERS DES CLUBS

#### NATIONAL 3

\*A.S. Saint Etienne : Le match n° 22787.2 / A.S. Saint Etienne (2) / Ytrac Foot se disputera le samedi 03 février 2018 à 15h00 sur le terrain synthétique Georges Bereta au Centre de Formation du Club à l'Etrat.

#### REGIONALE 1

##### **\* POULE A**

Clermont foot 63 : Le match n° 23662.2 Clermont Foot 63 (2) / F.C. Cournon d'Auvergne se disputera le samedi 03 février 2018 à 20h00 sur le terrain annexe du stade Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

#### REGIONALE 2

##### **\* POULE B**

U.S. Brioude : Le match n° 23870.1 (remis du 17/12/2017) U.S. Brioude / Ambert F.C.-U.S. se disputera le samedi 03 février 2018 à 18h00 au stade Jalenques de Brioude.

**\* POULE C**

A.S. Miserieux-Trevoux : Le match (n° 21353.2) A.S. Miserieux-Trevoux / F.C. Villefranche 2 se disputera le dimanche 04 février 2018 à 15h00 au stade de Fétan à Trévoux (terrain synthétique).

**\* Poule E**

Roannais Foot 42 : Tous les matchs à domicile de cette 2<sup>ème</sup> partie de saison le samedi à 19h00 au stade Mallevall de Roanne.

**REGIONAL 3**

**\* POULE A**

Aulnat Sportif : Tous les matchs à domicile le samedi à 20h00, sauf le match du 26/05/18 (Stade Riomois).

**\*POULE D**

US Martres de Veyre : Le match n° 24179.1 (remis du 12/11/17) U.S. Les Martres de Veyre / A.S.C. St Germain des Fossés est inversé et se disputera à 19h00 le samedi 17/02/18 à Saint Germain des Fossés.

Le secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre